



Lancement du regroupement d'actions de Soitec

- **Regroupement d'actions par voie d'échange à raison d'1 action nouvelle regroupée de 2,00 euros de valeur nominale contre 20 actions anciennes de 0,10 euro de valeur nominale**
- **Début des opérations de regroupement : 9 janvier 2017**
- **Prise d'effet du regroupement (radiation des actions anciennes et cotation des actions nouvelles regroupées) : 8 février 2017**

Bernin (Grenoble), France, le 9 janvier 2017 – Soitec (Euronext Paris), leader mondial de la conception et de la production de matériaux semi-conducteurs innovants, annonce ce jour le lancement du regroupement de ses actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juillet 2016.

Les opérations de regroupement d'actions débutent ce jour selon les termes de l'avis de regroupement d'actions publié le 23 décembre 2016 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Le regroupement d'actions s'inscrit dans la volonté de Soitec d'accompagner la nouvelle dynamique de croissance profitable de la société recentrée sur son cœur de métier, l'électronique.

Modalités du regroupement

Le 8 février 2017, date de prise d'effet du regroupement d'actions, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier une action nouvelle regroupée de 2,00 euros de valeur nominale portant jouissance courante en échange de vingt actions anciennes de 0,10 euro de valeur nominale.

A cette même date, les actions anciennes identifiées sous le code ISIN FR0004025062 seront radiées d'Euronext, et les actions nouvelles regroupées seront admises à la cote sous le code ISIN FR0013227113.

L'actionnaire détenant un nombre total d'actions anciennes formant un multiple exact de vingt n'aura aucune démarche ou formalité à accomplir, le regroupement de ses actions anciennes en actions nouvelles étant effectué d'office le 8 février 2017.

Jusqu'au 7 février 2017 inclus, l'actionnaire ne détenant pas un nombre total d'actions anciennes formant un multiple exact de vingt aura la possibilité, afin de parvenir à obtenir un multiple de vingt, de faire son affaire personnelle de l'achat ou de la vente, directement sur le marché, d'actions anciennes formant rompus. A défaut d'avoir obtenu dans ce délai un nombre total d'actions anciennes formant un multiple exact de vingt, son intermédiaire financier procédera automatiquement à la cession de ses rompus sur le marché, et lui versera l'indemnisation correspondante dans un délai de 30 jours à compter du 8 février 2017.

Les actionnaires pourront accéder à des explications complémentaires sur ce regroupement d'actions dans la rubrique « Documentation Investisseurs » figurant dans l'onglet « Entreprise / Investisseurs » du site internet de Soitec (accessible au lien suivant : <https://www.soitec.com/fr/investisseurs /documentation-investisseurs>).

Agenda

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2016-2017 sera publié le 25 janvier 2017, après bourse.

A propos de Soitec

Soitec (Euronext, Paris) est un leader mondial de la conception et de la production de matériaux semi-conducteurs innovants. L'entreprise s'appuie sur ses technologies uniques pour servir les marchés de l'électronique. Avec plus de 3000 brevets, elle mène une stratégie d'innovations disruptives pour permettre à ses clients de disposer de produits qui combinent performance, efficacité énergétique et compétitivité. Soitec compte des sites industriels, des centres de R&D et des bureaux commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et en Asie.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.soitec.com et suivez-nous sur Twitter : @Soitec_FR.

Relations investisseurs :

Steve Babureck
+33 (0)6 16 38 56 27
+1 858 519 6230
steve.babureck@soitec.com

Relations actionnaires individuels :

Claire Stromboni
+ 33 (0)4 76 92 75 12
claire.stromboni@soitec.com

Contacts presse :

Camille Dufour
+33 (0)6 79 49 51 43
camille.dufour@soitec.com

Isabelle Laurent
+33 (0)1 53 32 62 51
isabelle.laurent@ddbfinancial.fr

Fabrice Baron
+33(0)1 53 32 61 27
fabrice.baron@ddbfinancial.fr

#